

Plan Local d'Urbanisme SAINT-BRICE-SUR-VIENNE Haute Vienne (87)

4

RÈGLEMENTS

4.4

IDENTIFICATION ET PROTECTION DES PATRIMOINES

Document arrêté le:

Document approuvé le:



BUREAU D'URBANISTES
études d'aménagement
et de prospective
territoriale

■ un nouveau regard sur l'urbanisme ■

Préambule

DOCUMENT D'URBANISME ET PRÉ-SERVATION DES PATRIMOINES

ARTICLES R421-17d, R421-28 du Code de l'Urbanisme

Ces articles permettent aux communes de protéger leur patrimoine naturel et bâti mais avant tout de les identifier.

Il s'agit d'établir une obligation de déclaration préalable avant tous travaux ou toute modification.

Le dernier article instaure le permis de démolir.

Travaux et changements de destination soumis à déclaration préalable

Article R421-17-d
Doivent être précédés d'une déclaration préalable lorsqu'ils ne sont pas soumis à permis de construire en application des articles R*421-14 à *R. 421-16 les travaux exécutés sur des constructions existantes, à l'exception des travaux d'entretien ou de réparations ordinaires, et les changements de destination des constructions existantes suivants :
[...]

d) Les travaux exécutés sur des constructions existantes ayant pour effet de modifier ou de supprimer un élément que le plan local d'urbanisme ou un document d'urbanisme en tenant lieu a identifié, en application du 2° de l'article L. 123-1-5-III (recodifié L.151-19 et L. 151-23), comme présentant un intérêt patrimonial ou paysager ;

Dispositions applicables aux démolitions

Article R421-28

Doivent en outre être précédés d'un permis de démolir les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction :




[...]

e) Identifiée comme devant être protégée par un plan local d'urbanisme, en application du 2° de l'article L. 123-1-5-III (recodifié L.151-19 et L. 151-23), située dans un périmètre délimité par le plan en application du même article ou, dans une commune non dotée d'un plan local d'urbanisme ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu, identifiée par délibération du conseil municipal, prise après enquête publique, comme constituant un élément de patrimoine ou de paysage à protéger et à mettre en valeur.

Cette disposition permet à la commune de conserver des éléments participant à son identité.

Les propriétaires privés de ces patrimoines doivent demander l'accord à la commune avant tout travaux ayant pour effet de changer l'aspect du bien. Elle use d'un droit de regard sur l'évolution de l'élément.




Identification et protection des éléments patrimoniaux

Localisation et n° sur planche graphique	Références cadastrales	Description	Photographie
<p>La Fabrique Route du Muguet Chapelle EPP n°1</p>	<p>A 373</p>	<p>Édifice religieux implanté après l'usine de porcelaine, située plus au Nord, par le propriétaire qui a, dans le même temps, construit l'école et quelques habitations pour les ouvriers (paternalisme).</p> <p>Le soubassement visible est en pierres de taille à 2 assises. Les façades principales ont été enduites et sont percées par une baie géminée avec un meneau vertical. Les jambages, appuis et linteaux sont en pierres de taille. La toiture en batière est recouverte en ardoises plates.</p> <p>Le portail de la chapelle est surmonté par un fronton triangulaire avec un tympan exposant un bas-relief. Le tympan est complété par une voussure en plein cintre à claveaux réguliers qui est consolidée par deux colonnes accolées avec chapiteaux corinthien. Quatre pierres taillées en doucine viennent compléter le portail sur les extrémités des colonnes.</p> <p>Le plan rectangulaire expose sur ces 4 angles, une superposition de 2 niches (comblées) qui sont toutes surmontées d'un fronton triangulaire.</p>	
<p>Le Puy de Malet Puits EPP n°2</p>	<p>Section C Domaine public</p>	<p>Puits guérite sur plan circulaire présentant un soubassement en moellons de pierre non assisés et rejointoyés par un enduit clair. Le puits n'a pas de margelle mais il est encadré par un montant en bois. Le toit débordant est recouvert de tuiles canal.</p>	
<p>Les Bordes Puits EPP n°3</p>	<p>A209</p>	<p>Puits guérite sur plan carré dont le soubassement est intégré dans les parois composées de moellons de pierre et de pierres de taille. Le toit légèrement débordant est recouvert de tuiles canal. L'entrée du puits est sécurisée par une grille en bois.</p>	




Identification et protection des éléments patrimoniaux

Localisation et n° sur planche graphique	Références cadastrales	Description	Photographie
<p>La Basse Malaise Puits EPP n°4</p>	<p>C 1223</p>	<p>Puits guérite à poulie sur plan demi-circulaire dont le soubassement est intégré dans les parois composées de moellons de pierre et de pierres de taille. Le toit légèrement débordant est recouvert de tuiles canal. L'entrée du puits est sécurisé par une grille en fer.</p> <p>Un treuil manuel est disposé sur le côté du puits permettant de puiser l'eau.</p>	
<p>Bourg Immeuble et Maison à étages EPP n°5</p>	<p>D382-384 et 1643</p>	<p>Ensemble bâti composé d'un petit immeuble à 4 étages et d'une maison mitoyenne à 2 étages. Cette différence de niveaux met en valeur chaque unité.</p> <p>Immeuble: plan heptagonale (7 côtés) avec 4 chaînages d'angle en pierre de taille disposées en carreau-boutisse. L'arrière du bâtiment a été enduit ne laissant plus visible les moellons et les briques. Les façades nord,ouest et sud sont celles qui sont le plus percées par des ouvertures. La façade sud en possède beaucoup moins, et deux ouvertures ont été comblées par des blocs de briques assisés. Elles sont toutes montées sur le même habillage : linteau et appui en pierre de taille monolithe et jambages en moellons de pierres.</p> <p>Le rez de chaussée de l'immeuble présente des grandes baies (taille rectangulaire) dont la vocation de l'espace est destinée à un usage de commerce.</p> <p>Maison attenante: plan rectangulaire. Une partie est complètement couverte par un enduit tandis que l'autre est restée dans son état d'origine. Elles sont symétriques. Ces façades sont constituées de moellons de pierre. Les chaînages d'angle en pierre de taille disposées en carreau-boutisse. Au rez de chaussée, les ouvertures ont des encadrements (linteau, appui et jambages) en pierre de taille tandis que les encadrements du 1er et 2nd étage sont en briques. Les fenêtres sont toutes à 6 croisillons. La toiture est à 4 pans avec un léger débord qui laisse entrevoir les chevrons.</p> <p>La couleur des volets permet de valoriser cet ensemble.</p>	 


Identification et protection des éléments patrimoniaux

Localisation et n° sur planche graphique	Références cadastrales	Description	Photographie
<p>Bourg Ancien bloc à terre EPP n°6</p>	<p>Parcelles 355-356-357</p>	<p>Ancien bloc à terre dont la partie la plus longue était destinée à un usage agricole tandis que la partie plus en hauteur servait de logis.</p> <p>L'ensemble présente une architecture et un maçonnerie homogène.</p> <p>Les caractéristiques architecturales dominantes de cette bâtisse sont : des façades en moellons de granite non assisés et partiellement rejointoyés, des chaînages d'angles en pierre de taille disposés en carreau-boutisse, des ouvertures composés de linteau alternant granites et briques, de jambages en pierres de taille dont certains sont complétés par des briques encore. Elles se retrouvent, également, incorporées à certaines parties de la façade.</p> <p>Les 3 ouvertures du bas sur la façade principales sont percées de baies vitrées tandis que celles situées à l'étage sont percées par des fenêtres à 6 croisillons qui se retrouvent sur la façade du fond.</p> <p>La brique est le marqueur fort de cette architecture. Elle est présente par touches ponctuelles qui sont mises en valeur par les moellons de pierre rejointoyés. Ce contraste de couleurs impulsé par des matériaux différents confère une architecture hétéroclite (constituée de matériaux variés) formant un ensemble homogène.</p>	
<p>Bourg Façade Poste Télégraphe et Téléphone EPP n°7</p>	<p>Parcelle 395</p>	<p>Cette façade a conservé sa vocation des années 50, il s'agit du poste télégraphe-téléphone.</p> <p>Cette façade est composée d'un soubassement en moellons de pierre partiellement assisés et rejointoyés par un enduit clair.</p> <p>Le rez de chaussé est percée par deux ouvertures. La première est caractérisée par une baie demi-cercle avec un arc en plein cintre dont la clé de voûte est visible. Cette baie est protégée par une grille. Le linteau monolithe est en pierre de taille. Le soubassement de la baie est composée de briques enduites à 9 assises et s'insère dans le soubassement en moellons de pierre.</p> <p>La seconde percée est caractérisée par l'entrée du poste avec un arc en plein cintre. Le 2e étage de la façade est composée de 3 ouvertures, dont une fenêtre géminée, regroupée par un linteau et un appui communs en pierres de taille monolithe.</p> <p>Sur le haut de la façade principale, les pans de bois sont visibles.</p> <p>La toiture (plan à deux croupes) présente un débord où les chevrons sont apparents. Deux cheminées en briques prennent place sur un pan de la toiture. La toiture montre sur le pan de la façade principale une forme triangulaire.</p>	 

Identification et protection des éléments patrimoniaux

Localisation et n° sur planche graphique	Références cadastrales	Description	Photographie
<p>Bessillac Puits EPP n°8</p>	<p>E315</p>	<p>Puits guérite à poulie sur plan carré dont le soubassement est intégré dans les parois composées de pierres de tailles rejointoyées. Le toit légèrement débordant est recouvert de tuiles canal.</p>	
<p>Bosménard Puits EPP n°9</p>	<p>E456</p>	<p>Puits à poulie sur plan circulaire avec un soubassement en moellons de pierre rejointoyés et non assisés.</p>	
<p>La Borderie Puits EPP n°10</p>	<p>D884</p>	<p>Puits guérite à poulie sur plan demi-circulaire dont le soubassement est intégré dans les parois composées de moellons de pierre partiellement assisés et pierres de taille. Le toit débordant est recouvert de tuiles canal.</p>	

Identification et protection des éléments patrimoniaux

Localisation et n° sur planche graphique	Références cadastrales	Description	Photographie
<p>Lavaud Linéaire arboré EPP n°11</p>	<p>B405-673-660</p>	<p>Linéaire arboré de haute tige, il montre une différence de niveaux par ces éléments composés d'essences mixtes, feuillus et conifères. Hormis sa longueur de 300m, son intérêt paysager est aussi marqué par la présence d'un seul arbre de l'autre côté de la route, qui est un cèdre.</p>	
<p>Boussignac Arbre remarquable EPP n°12</p>	<p>D76</p>	<p>Orme remarquable situé au Moulin Brûlé</p>	<p>X</p>

Identification et protection des éléments patrimoniaux

Localisation et n° sur planche graphique	Références cadastrales	Description	Photographie
Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue	/	Talus ou haies remarquables à préserver en raison de leur fonction écologique et paysagère	X

